



Vente forcée, mensongère, hors délai

Par **Batals68**, le **07/03/2024** à **08:13**

Bonjour, voilà mon souci pour lequel j aurai besoin de votre aide :

Un commercial de XXXXXX vient chez moi pour un devis de changement de 3 fenêtres et volets le 5 janvier. Il me fait signer le devis au même moment car c était le dernier jour pour valider la commande afin que celle ci soit installée en même temps qu un autre chantier dans une rue proche, soit semaine 9-10.

N ayant pas de nouvelles en semaine 10, je les appelle et j apprends que l installation se fera semaine 15-16. Ils forcent les clients à signer en les appatant avec des délais qu ils ne tiennent pas.

Je n' ai pas eu le temps de comparer le devis avec d autres installateurs du fait de son insistance à le signer et d un appel téléphonique devant moi à son directeur pour valider l ajout de ma commande. Je suis en droit de me demander si son appel n était pas bidon et donc de la vente mensongère.

Que puis je faire pour obtenir une remise commerciale ? Puisque le délai ne sera pas tenu.

Merci pour votre aide.

Par **Marck.ESP**, le **07/03/2024** à **08:29**

Bonjour et bienvenue

Que puis je faire pour obtenir une remise commerciale ?

Juridiquement rien en l'état, mais vous pouvez la demander.

Que dit votre contrat ?

Par **Visiteur**, le **07/03/2024** à **09:12**

Bonjour,

Le délai était-il indiqué sur la commande ?

Par **Batals68**, le **07/03/2024** à **12:56**

Bonjour

Merci pour vos retours.

Sur le bon de commande reçu quelques semaines après, il y avait le délai indiqué 15/16. Mais le commercial m'avait indiqué 9/10 chez moi. C'est son comportement mensonger que je lui reproche et le fait qu'il m'a forcé à signer pour bénéficier de ce délai. Non tenu finalement.

Je vais contacter le commercial à nouveau et lui faire comprendre son comportement mensonger. merci

Par **Visiteur**, le **07/03/2024** à **13:12**

Sur le plan juridique c'est l'écrit qui fait foi. Donc à part une solution amiable, vous n'avez pas de recours.

Par **janus2fr**, le **07/03/2024** à **13:24**

[quote]

C'est son comportement mensonger que je lui reproche

[/quote]

Bonjour,

C'est très classique comme comportement, limite vente agressive, mais hélas légal.

Par **jodelariege**, le **07/03/2024** à **13:38**

bonjour

"Il me fait signer le devis au même moment car c'était le dernier jour pour valider la commande afin que celle-ci soit installée en même temps qu'un autre chantier dans une rue proche, soit semaine 9-10."

je réagis à cela pour que d'autres lecteurs soient au courant que c'est une ruse de marchand de tapis ou de canapé : le prix c'est aujourd'hui et pas demain.....pour vous faire signer sans réfléchir

que l'entreprise veuille en profiter pour faire un 2° chantier à côté de chez vous cela n'était

pas votre problème.

et "t d un appel téléphonique devant moi à son directeur pour valider l ajout de ma commande." c'est classique pour faire signer plus vite ;on trouve surtout cela en foire ou salon...bref vous avez eu la totale...